

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA
GIRONDE
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE
PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE
24 Rue François de Sourdis BP 908
33060 BORDEAUX
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone secrétariat : 05 56 90 50 30

BORDEAUX, le 07/09/2023

Val de Garonne Agglomération

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Elodie FAVRE
Courriel : elodie.favre@dgfip.finances.gouv.fr
Responsable du service : Frédéric BRAU

Nos réf : 2023-47157-64373 DS 13532708

Vos réf :

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VÉNALE

Articles L. 3221-1, L. 3222-2, R 3221-6 et R. 3222-3 du code général de la propriété des personnes publiques
- Articles L. 2241-1, L. 3213-2, L. 4221-4, L. 5211-37, L. 5722-3 et R. 2241-2, R. 2313-2, R. 4221-2, R. 5211-13-1 et R.
5722-2 du code général des collectivités territoriales - Arrêté ministériel du 5 décembre 2016

Vous avez bien voulu demander l'avis du Service des Domaines sur la valeur d'un immeuble :

1. appartenant à la Commune de Marmande ;
2. situé Route de Patras, 47200 MARMANDE ;
3. consistant en : une emprise foncière en nature de terres agricoles (parcelles EH 181 176 178 63 180) et un bâtiment à usage professionnel (parcelle EH 183).

Je vous informe que compte tenu des caractéristiques du bien et de l'état actuel du marché immobilier, sa valeur peut être estimée **158 000 €**, détaillée comme suit :

Commune	parcelle	adresse	superficie	Emprise à acquérir	Valeur unitaire	Valeur totale
Marmande	EH 181	Prentigarde	41477	34712	1	34712
	EH 176	Cheyti	251	251	1	251
	EH 178	Prentigarde	1031	1031	1	1031
	EH 63	Cante-Lauzete	13719	13719	1	13719
	EH 180	Prentigarde	5253	5253	1	5253
	EH 183	Cheyti	13788	13788	/	0
			partie bâtie sur assiette foncière de 1700 m ²	138	650	89700
			partie non bâtie	13650	1	13650
		Total superficie	75519	68754		158316

Par ailleurs, il vous est accordé une marge de négociation de 10 %.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai

Envoyé en préfecture le 24/10/2024

Reçu en préfecture le 24/10/2024

Publié le

ID : 047-214701575-20241021-DELIB_H_05-DE



d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

**Pour la Directrice Régionale des Finances publiques
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde
par délégation,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'E. Favre', written over a horizontal line.

**Elodie FAVRE
Inspecteur des Finances publiques**